



Licenciement abusif !

Par **opsyon**, le **26/07/2008** à **00:03**

bonjour,

je travail depuis 9 mois chez "S\$\$\$\$" une boutique dans le centre commercial Italie 2, une entreprise qui dépend de la convention collective de la vente à distance.

le 08/07/08 je reçois en A.R. un avertissement de la part du responsable régionale réseau boutiques à cause d'un rapport émis de ma responsable boutique dont je n'étais d'ailleurs pas au courant ,pour insubordination et refus d'obtempérer aux demandes faites par ma hiérarchie..j'ai donc démenti point par point leurs remontrances par lettre A.R. le 10/07/08.

le 22/07/08

planifié à 10h00, après une divergence de point de vue avec ma responsable, elle me dit qu'elle ne me supporte plus +excès de colère,+ insanités..puis elle appelle le grand patron qui 10mn après lui faxe une lettre qui n'est d'autre qu'une mise à pied à titre conservatoire contre décharge émise à mon encontre qui a pour seul motif comportement incompatible au bon fonctionnement de l'entreprise et me somme de quitter les lieux en me menaçant d'appeler "les flics".

Puis le 23/07/08, je reçois une lettre en A.R. qui est une convocation à un entretien préalable qui me dit que la société est amenée à envisager à mon égard une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave.

que dois-je faire?? sachant en plus que je serais absent tout le mois d'Août j'avais posé mes vacances !!!

merci pour vos réponses;)

Par **metric38**, le **26/07/2008** à **09:30**

Bonjour,

objectivement, pensez-vous que votre comportement dans l'entreprise est correct ?

Refusez-vous effectivement d'obéir à la hiérarchie et êtes vous injurieux ?

Cordialement,

AS

Par **opsyon**, le **26/07/2008** à **13:30**

bonjour,

franchement je suis toujours rester correct en la vouvoyant et sans injures!!!!
et j'ai toujours suivi leur directives!!!!la boutique c'est "S\$\$\$\$"

Cordialement.

Par **metric38**, le **26/07/2008** à **16:01**

Franchement je suis perplexe face à votre cas. Depuis combien de temps votre supérieur prétend-t-elle que vous lui manquez de respect ? Et pourquoi fait-elle ça ? Vous allez être licencié pour faute grave c'est sur vu la lettre, mais vous pouvez toujours contester la faute grave devant les prud'hommes...

Par **opsyon**, le **26/07/2008** à **19:22**

en faite depuis le premier avertissement donc même pas un mois.
en gros en 8 mois aucun probleme..et en même pas un mois tout ça!!!